

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
- 21 SEPTEMBRE 2020 -**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	31
Absents	02
Votants	33

Le vingt et un septembre deux-mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2020.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Madame Sylvie ERRARD, Monsieur Olivier BREUIL, Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Monsieur Guy MIDY, Madame Christine GERVAIS, Monsieur Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Joël CHAPELLE, Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Madame Isabelle MESLET, Monsieur Alexis AUBIN, Mesdames Marjolaine COURIO, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Madame Anne ROULLEAU-COLIN, Monsieur Anthony BUREAU, Madame Angélique BELFORT, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs Jacky CLEMENT, Patrick ANTOINE, José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO.

Absents : Mesdames Nathalie GERAULT, Audrey LAMOTTE.

Délégations : Madame Nathalie GERAULT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Olivier BREUIL.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Angélique BELFORT est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « FLERS AGGLO » ET D'INTÉGRATION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « ANDAINE-PASSAIS ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° D/20/085/V en date du 23 juillet 2020, le Conseil Municipal affirmait sa volonté de sortir de la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO » au 31 décembre 2020, et décidait de faire application de la procédure dérogatoire instituée par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Cette procédure prévoyant que l'auteur de la demande ou de l'initiative élabore un document présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges, ainsi que sur le personnel des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés, une mission a été confiée au cabinet CALIA Conseil dans ce sens.

Le cabinet CALIA Conseil a rendu son étude le 09 septembre 2020 (Cf. annexe).

Cette étude a été présentée lors de la « Commission Finances et Administration » du 14 septembre 2020.

Outre les éléments financiers et l'impact sur les Ressources Humaines, cette demande découle aussi d'un projet territorial :

Ce projet, pour La Ferté-Macé, est basé sur la reconstitution de notre **bassin de vie**, permettant de renforcer les coopérations avec les communes voisines, dont Bagnoles de l'Orne Normandie, et développer des projets communs dans l'objectif de rendre plus attractif notre territoire. Pour rappel, notre commune a perdu près de 900 habitants en 10 ans, avec moins 150 habitants ces 2 dernières années.

Le tissu économique de La Ferté-Macé, composé de près de 500 entreprises, commerçants, artisans et établissements publics représente près de 3 500 emplois. Le bassin économique de la CDC représenterait environ 8 000 emplois. Il est important de souligner que bon nombre d'habitants de notre commune travaille dans les entreprises et établissements des communes de notre bassin de vie.

Qui plus est, les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération ne permettent pas à celle-ci de réaliser les travaux nécessaires sur la commune (voirie, réhabilitation du Quartier Jacques Prévert entre autres...) alors que les équipements structurants de compétence agglo (Pôle de Santé, Médiathèque, Foyer des Jeunes Travailleurs) ont été réalisés avant l'adhésion à « FLERS AGGLO » au 1er janvier 2017, et sont toujours à charge financièrement de notre seule commune.

Enfin, il est important de souligner que le retrait de « FLERS AGGLO » se traduirait :

- pour les contribuables de la commune : par une neutralité des taux Communes plus Intercommunalité.
- pour les entreprises de la commune : par une diminution de 39,00 % de la Cotisation Foncière des Entreprises (application du taux de 18,44 % de la CDC), de la diminution de 20,00 % de la TASCOT, et de la suppression du Versement Mobilité estimé à 350 000,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (8 voix contre) :

- DEMANDE le retrait de la ville de La Ferté-Macé de la Communauté d'Agglomération « FLERS AGGLO », au 31 décembre 2020.

- SOLLICITE l'intégration de la commune au sein de la Communauté de Communes « ANDAINE-PASSAIS », au 1^{er} janvier 2021.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
LE MAIRE

MICHEL LEROYER

